

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 11 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 5 février 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50

ÉTAIENT PRESENTS : 35

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 38

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Christian HAURET a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Christian VENGEONS a donné pouvoir à Jérémie DESGUEE, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Yves PIET.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL, Josiane LECUYER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20260211-3 : AG_DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE NATIONALE DU SPORT ET AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT (FONDS VERT - DETR/DSIL) POUR LA REHABILITATION DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL CAUMONT-SUR-AURE

Pour la réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure, le budget prévisionnel, à l'issue de la phase APD, s'élève à 3 548 286,28 € HT (hors projet photovoltaïque).

La communauté de communes, souhaite déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au cours de l'année 2026 pour un montant de 375 000 €.

La communauté de communes, souhaite déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat au cours de l'année 2026 pour un montant de 1 108 633,56 €. Dans le cadre de ce projet structurant, Pré-Bocage Intercom sollicite l'Etat sur du fonds vert pour le Volet thermique à hauteur de 728 894,14 € et de la DETR/DSIL pour le volet extension à hauteur de 379 739,42 €.

Le plan de financement du projet de réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Frais d'études	48 223,67	Etat	1 108 633,56 €	31,2%
Honoraires (MOE, CT, SPS)	280 047,88	ANS	375 000,00 €	10,6%
Travaux	3 110 901,23	Région	540 565,00 €	15,2%
Concessionnaires réseaux	25 400,00	Département	300 000,00 €	8,5%
Autres dépenses	49 100,00	SDEC	40 000,00 €	1,1%
Taxes diverses	34 613,50 €	PBI	1 184 087,72 €	33,4%
Total	3 548 286,28 €	Total	3 548 286,28 €	100,00%
Photovoltaïque (W + MOE)	120 000,00 €			

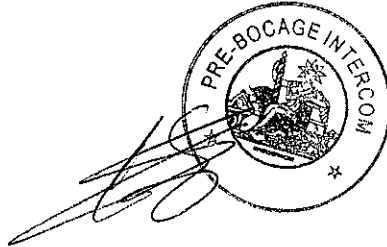
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE DEMANDER** une subvention d'un montant de 375 000 € à l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour le projet global de réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure
- **DE DEMANDER** une subvention auprès des services de l'Etat d'un montant de 728 894.14 € au titre du fonds vert pour le Volet thermique du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure
- **DE DEMANDER** une subvention auprès des services de l'Etat d'un montant de 379 739,42 € au titre de la DETR/DSIL pour l'extension du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure
- **DE DEMANDER** toutes autres subventions dans la limite de la réglementation d'autofinancement
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260211-20260211-3_DEL-DE
Date de télétransmission : 17/02/2026
Date de réception préfecture : 17/02/2026